

Feuille FAQ à joindre au formulaire de mise en candidature

Q : Qui voit mes renseignements financiers?

R : Nous demandons que vos ratios financiers soient calculés et soumis par votre comptable ou votre banquier avec sa signature à l'appui. Si vous êtes le gagnant d'un concours régional, vous devrez présenter un autre renseignement financier détaillé pour le concours national. Tous les renseignements sont confidentiels et sont utilisés strictement par les juges dans le processus de sélection et tous les renseignements sont détruits par la suite.

Q : Qu'est-ce que l'agriculture principale?

R : Des produits qui proviennent de votre propre production agricole.

Q : Je travaille avec ma famille à la ferme, mais à titre d'employé, suis-je admissible?

R : Non, nous exigeons que vous ayez des investissements dans votre exploitation et que vous preniez la majorité des décisions de gestion pour être admissible.

Q : J'ai 42 ans et ma femme à 38 ans, sommes-nous admissibles?

R : Pourvu que votre femme soit partenaire égale dans les décisions de gestion et gagne plus des 2/3 du revenu personnel brut de l'agriculture, vous êtes admissibles.

Q : Combien de temps devons-nous consacrer?

R : Le temps requis pour remplir les formulaires varie. Les concours régionaux durent habituellement un ou deux jours (vérifiez auprès du président de votre région) et la durée du concours national est de cinq jours, mais tous les frais de déplacement sont couverts et les liens que vous formerez avec les autres agriculteurs de partout au Canada sont inestimables.

Q : Qu'obtenons-nous?

R : Le concours est une reconnaissance de votre succès par vos pairs. Deux couples seront choisis en tant que gagnants nationaux et ils seront les représentants modèles de l'industrie agricole. Tous les couples deviennent des anciens lauréats de l'association et sont invités à revenir afin de maintenir les relations qu'ils ont créées avec leur famille des JAÉ. Le concours se déplace année après année dans les sept régions et il offre aux participants l'occasion de découvrir l'agriculture dans l'ensemble du Canada.

Q : Que sont les JAÉ?

R : Notre mission est de découvrir, célébrer et reconnaître le progrès et l'excellence en agriculture au Canada. Nous sommes une ressource médiatique et de l'industrie pour exposer les exploitations dans tous les secteurs de l'agriculture.

Q : Qui sont les juges?

R : Un panel de trois juges comprenant un ancien lauréat JAÉ et deux représentants respectés au sein de l'industrie.

Q : Que signifie « Autres renseignements » sur le formulaire?

R : Des renseignements que vous désirez ajouter pour nous aider à mieux comprendre votre exploitation.

Q : Qu'arrive-t-il si nous ne gagnons pas à l'échelle régionale?

R : Tous les postulants sont admissibles à faire une nouvelle demande jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de limite de 40 ans. Tous ceux qui participent en tant que candidats deviennent automatiquement des anciens de l'association et sont invités à assister à tous les futurs concours pour accueillir les nouveaux lauréats dans l'association.

Q : Je travaille à temps partiel en dehors de la ferme, sommes-nous quand même admissibles?

R : Vous êtes admissibles pourvu que les 2/3 de votre revenu personnel brut proviennent de votre ferme.